

avec son collègue de Rotterdam il exige 50.000 florins. Noël, cependant, évalue leurs pertes à 25.000 florins (1).

Malheureusement, les archives consulaires sont fermées à partir de 1793. On rencontre, cependant, quelques extraits des rapports consulaires dans la correspondance diplomatique et aux Archives Nationales (A F III 69-70). Une circulaire du ministre des Affaires Etrangères du 29 octobre 1798 (2) demande aux consuls de revenir aux anciens usages qui prescrivait l'envoi d'états de commerce et de navigation. Il est, par conséquent, probable que les archives consulaires renferment encore des documents importants et il serait à désirer que ces archives fussent ouvertes, ce que leur âge semble d'ailleurs permettre.

Malgré des recherches assez étendues, la récolte aux Archives Nationales à Paris a été moins abondante pour l'époque restreinte qui est étudiée dans cet ouvrage. La série F de ces archives s'appelle « Administration générale »; la sous-série F¹² est consacrée au commerce et à l'industrie; j'en ai dépouillé plusieurs numéros (241-257, 622, etc.). Les séries A F II (papiers du Comité de Salut Public) et A F III (papiers du Directoire Exécutif) et K IX (histoire étrangère) ont fourni quelques documents.

J'ai dépouillé plusieurs portefeuilles des archives des Etats-Généraux, conservées à l'Algemeen Ryksarchief à la Haye. En général, cependant, je me suis contenté des Résolutions imprimées des Etats-Généraux, qu'on trouve aux archives d'Amsterdam et à la Haye. Le Ryksarchief contient plusieurs collections séparées, dont la collection Gogel et la « Verspreide collectie » ont fourni des données utiles. Quelques questions pouvaient être élucidées à l'aide de documents appartenant aux Archives municipales d'Amsterdam. Il va sans dire que les archives des différentes provinces et villes des Pays-Bas renferment une véritable moisson de

(1) A. N. A. F. III 69, 280.

(2) Schmidt, *Recueil*, 383.